

les focus thématiques

Les assurés seniors à l'Agirc-Arrco en 2024

En 2024, 4,2 millions de seniors (55 ans et plus), ont cotisé à l'Agirc-Arrco au titre de l'emploi, dont 1,8 million de femmes, une part stable depuis 2019 (44 %). Entre 2019 et 2024, le nombre de seniors cotisants a augmenté de 675 000, soit une progression annuelle moyenne de près de 4%, reflétant, entre autres facteurs, les effets progressifs des réformes de 2010 et 2023 et la montée en charge des dispositifs permettant de cumuler emploi et retraite. Les seniors représentent ainsi 16,4 % des cotisants Agirc-Arrco en 2024. Ils occupent en moyenne moins de postes que les autres classes d'âge au cours d'une année, car ils changent moins fréquemment d'entreprise et sont moins en situation de pluriactivité.

La part des seniors en emploi dans le secteur privé a augmenté de 1,7 point en 5 ans

En 2024, les seniors représentent 16,4 % des cotisants en emploi¹ à l'Agirc-Arrco, soit 1,7 point de plus qu'en 2019 (tableau 1).

Tableau 1 – Part et effectifs des cotisants seniors à l'Agirc-Arrco

	2019	2022	2024
Effectifs en emploi	3 505 000	3 929 000	4 180 000
Part	14,7%	15,6%	16,4%
Effectifs en emploi ou au chômage	3 887 000	4 295 000	4 525 000
Part	14,4%	15,2%	15,7%

Lecture : en 2024, les assurés âgés de 55 ans et plus représentent 16,4 % de l'ensemble des assurés en emploi.

Champ : assurés Agirc-Arrco ayant acquis des droits en 2024 (emploi ou chômage)

Source : base salaires Agirc-Arrco et fichier TFA

Le nombre des cotisants de 55 ans et plus en emploi a progressé de 19,2 % au cours des 5 dernières années, passant de 3,5 millions à 4,2 millions d'assurés, contre une hausse de 6,9 % pour l'ensemble des cotisants (dont le

nombre est passé de 23,8 à 25,5 millions). Cette augmentation peut s'expliquer par les réformes des retraites de 2010 et 2023² et par la montée en charge des dispositifs de cumul emploi-retraite et de retraite progressive (+23,5 % entre 2019 et 2024).

Entre 55 et 60 ans, 83 % des assurés Agirc-Arrco occupent « un emploi seul » en 2024 (i.e. sans période de chômage - graphique 2). La situation « au chômage seul » (i.e. sans emploi dans le secteur privé) connaît un pic à 62 ans. L'indemnisation chômage cesse dès lors qu'une personne atteint l'âge d'ouverture des droits et le nombre de trimestres requis. Ce pic tend à se réduire avec le décalage progressif de l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans à compter de la génération 1961 (réforme des retraites de 2023). En 2019, cette situation concernait 20 % des assurés seniors, contre 15 % en 2024. Enfin, c'est à partir de 68 ans,

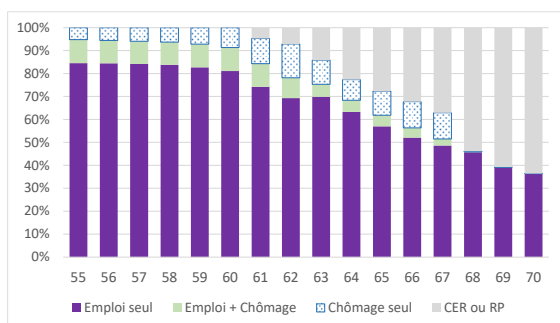
allongement de la durée d'assurance requise pour l'obtention du taux plein. La réforme des retraites de 2023 a décalé progressivement l'âge légal de départ pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1961 et allongé la durée d'assurance.

¹ Hors champ des particuliers employeurs (voir encadré).

² La réforme des retraites de 2010 a entraîné un décalage progressif de l'âge légal de départ (de 60 à 62 ans) et de l'âge d'annulation de la décote (de 65 à 67 ans) ainsi qu'un

soit après le passage de l'âge d'annulation de la décote que la situation « emploi et retraite » (soit en retraite progressive, soit en cumul emploi-retraite) devient majoritaire. Les effectifs sont toutefois très faibles à ces âges : moins de 45 000 assurés par génération (graphique 3).

Graphique 2 – Répartition en 2024 des assurés seniors à l'Agirc-Arrco selon leur situation vis-à-vis de l'emploi, par âge



Lecture : en 2024, parmi les assurés âgés de 62 ans, 69,3 % étaient uniquement en emploi, 14,7 % uniquement au chômage, 8,8 % en emploi et au chômage au cours de l'année et 7,1 % en situation de cumul emploi-retraite (CER) ou en retraite progressive (RP).

Champ : assurés Agirc-Arrco ayant acquis des droits en 2024 (emploi ou chômage)

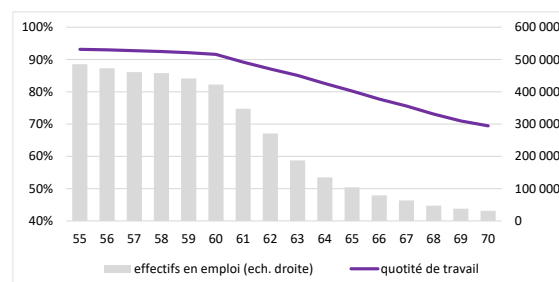
Source : base salaires Agirc-Arrco et fichier TFA

Un senior en emploi dans le secteur privé sur quatre occupe un emploi à temps partiel

Entre 2019 et 2024, la part des seniors en emploi à temps partiel demeure relativement stable, aux alentours de 25 %, soit 9 points de plus que les 25-54 ans. Le sexe est déterminant : 36 % des salariées femmes seniors sont en temps partiel en 2024, contre 15 % des salariés hommes. Ces proportions sont de moindre ampleur pour les 25-54 ans (24 % de femmes contre 9 % des hommes). La part à temps partiel augmente nettement à partir de 60 ans : 19 % des cotisants âgés de 55 à 59 ans sont à temps partiel en 2024, contre 27 % des 60-64 ans et 49 % des 65-70 ans.

La quotité moyenne de travail (voir définition) baisse continûment entre 60 et 70 ans (graphique 3).

Graphique 3 – Quotité de travail moyenne des salariés seniors par âge en 2024



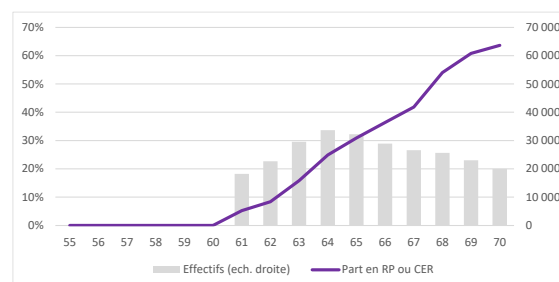
Lecture : en 2024, 271 000 salariés du secteur privé sont âgés de 62 ans et occupent un emploi dont la quotité moyenne de travail est de 87 %.

Champ : cotisants Agirc-Arrco âgés de 55 à 70 ans en emploi en 2024

Source : base salaires Agirc-Arrco

Cette baisse marquée s'explique en partie par le recours des salariés seniors à des dispositifs permettant de cumuler un emploi, avec une retraite (graphique 4, voir [2]).

Graphique 4 – Part des salariés seniors en retraite progressive ou en cumul emploi-retraite par âge en 2024



Lecture : en 2024, 34 000 salariés du secteur privé âgés de 64 ans sont en retraite progressive ou en cumul emploi-retraite ; ils représentent 25 % des salariés de 64 ans.

Champ : cotisants Agirc-Arrco âgés de 55 à 70 ans en emploi en 2024

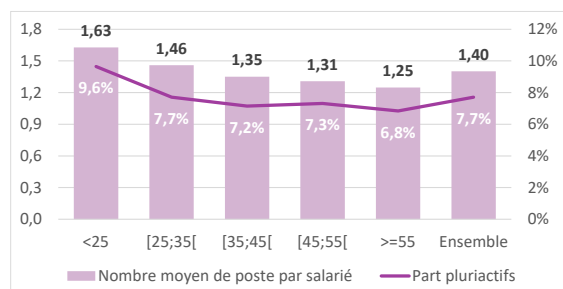
Source : base salaires Agirc-Arrco

En 2024, 6 % des salariés seniors sont en retraite progressive ou en cumul emploi-retraite ; cette part s'élève à 43 % pour les salariés de 65 ans et plus et à 53 % pour les salariés de 67 ans et plus. Par ailleurs, la quotité moyenne de travail est de 67 % pour les salariés recourant à l'un de ces 2 dispositifs, contre 91 % pour les autres salariés seniors.

Les seniors occupent en moyenne moins de postes au cours d'une année que les autres classes d'âge

En moyenne, en 2024, les salariés seniors ont occupé 1,25 poste, contre 1,40 pour l'ensemble des actifs du secteur privé (graphique 5). Ils sont, en effet, tout à la fois moins nombreux que les autres à changer d'entreprise³, mais aussi à être en situation de pluriactivité dans le secteur privé (voir définition).

Graphique 5 – Nombre moyen de poste par salarié et part de pluriactifs en 2024



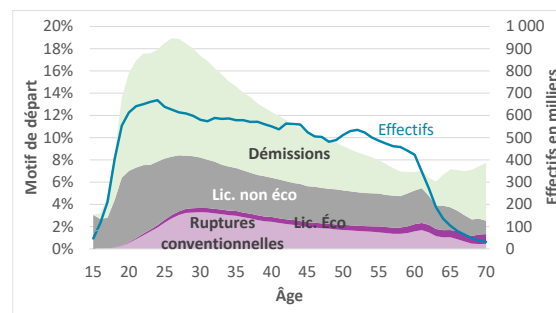
Lecture : en 2024, les salariés de moins de 25 ans occupent en moyenne 1,63 poste ; 9,6 % d'entre eux sont pluriactifs. Champ : cotisants Agirc-Arrco en emploi en 2024
Source : base salaires Agirc-Arrco

Si le risque de rupture de contrat diminue avec l'âge, il augmente toutefois légèrement avant l'âge légal de départ en retraite

Entre 58 et 62 ans, la part de salariés en rupture conventionnelle connaît un léger pic (1,5 % des salariés en ont connu une, graphique 6), mais reste très en deçà de son niveau maximal qui se situe autour de 30 ans (3,3 %). La part de licenciements économiques progresse continûment avec l'âge, mais demeure faible : ils concernent moins de 0,4 % des salariés avant 48 ans, 0,5 % entre 49 et 56 ans, 0,6 % entre 57 et 61 ans, 0,7 % ou plus après 61 ans. Les licenciements non économiques (y compris les fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur) connaissent un léger pic à 61 ans (3,1 % des salariés, pourcentage deux fois moins important qu'autour de 21 ans). Contrairement aux autres motifs de rupture de

contrat, dont la part de salariés concernés augmente à 61 ans, c'est à cet âge que les démissions sont les moins fréquentes (1,6 %). La part de démissions augmente ensuite après 62 ans mais les effectifs en emploi sont alors bien plus faibles.

Graphique 6 – Rupture de contrat de travail (hors fins de CDD et hors départs à la retraite) par âge en 2024



Lecture : en 2024, 1,6 % des salariés en emploi à 60 ans ont signé une rupture conventionnelle, 0,6 % ont connu un licenciement économique, 3,0 % ont subi un licenciement non économique et 1,7 % ont démissionné.

Champ : cotisants Agirc-Arrco en emploi en 2024

Source : base salaires Agirc-Arrco

Les seniors (hors retraités de l'année) acquièrent en moyenne plus de points Agirc-Arrco au cours d'un exercice que les autres

Le nombre moyen de points acquis dans l'année augmente avec l'âge (graphique 7). De 40 points en 2024 pour les moins de 25 ans, il passe à 106 points pour les 25-35 ans et culmine à 183 points⁴ pour les 55 ans et plus. Toutefois, cette progression est de moins en moins rapide au fur et à mesure de l'avancée en âge, en lien avec les trajectoires moyennes des salaires au cours des carrières. Les départs en retraite au cours de l'année 2024, qui n'ont souvent pas effectué une année complète en emploi, ont été retirés de l'analyse. En intégrant les départs en retraite dans l'année, alors le nombre moyen de points acquis pour

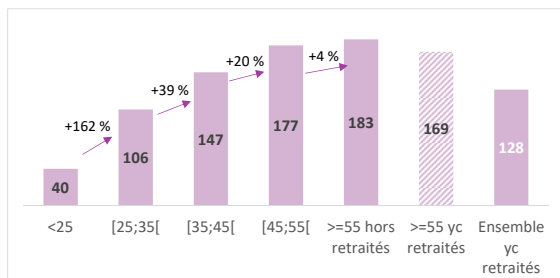
³ Voir [3], la proportion de salariés changeant d'entreprise entre 2019 et 2022 diminue avec l'âge : elle passe de 47,3 % entre 26 et 30 ans à 15,2 % entre 56 et 60 ans.

⁴ À titre de comparaison, un salarié à temps complet rémunéré au Smic toute l'année a acquis 67 points en

2024. Le nombre de points Agirc-Arrco est un proxy du salaire plafonné à 8 plafonds de la Sécurité Sociale (PSS). En effet, il est proportionnel aux cotisations retraite versées, qui sont elles-mêmes proportionnelles au salaire (voir [Le calcul des points cotisés Agirc-Arrco - Agirc-Arrco](#)).

les 55 ans et plus diminue et s'établit à 169 points au lieu de 183.

Graphique 7 – Nombre moyen de points Agirc-Arrco (tous types de droits confondus) par classe d'âge en 2024



Lecture : en 2024, les salariés de moins de 25 ont acquis 40 points Agirc-Arrco.

Champ : cotisants Agirc-Arrco en emploi en 2024

Source : base droits et base allocataires Agirc-Arrco

La médiane, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 105 points pour les seniors (hors retraités, tableau 8), bien en-dessous de la moyenne (183 points). Cela traduit le fait qu'une petite proportion de seniors tire la moyenne vers le haut avec un nombre important de points. La dispersion des points, mesurée par le rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile, aussi appelé rapport interdécile, est plus élevée chez les seniors que pour les 25-54 ans : cela signifie que la distribution des points (et donc des salaires) est plus hétérogène parmi cette classe d'âge que parmi les autres.

Tableau 8 – Nombre médian de points Agirc-Arrco et rapport interdécile en 2024 par âge

Âge	Nombre médian de points Agirc-Arrco	Rapport interdécile (D9/D1)
<25 ans	32	23
[25;35[ans	88	8
[35;45[ans	101	9
[45;55[ans	108	9
>=55 ans hors retraités	105	11
>=55 ans yc retraités	99	19
Ensemble yc retraités	87	19

Lecture : la moitié des moins de 25 ans a acquis moins de 32 points en 2024 (c'est la médiane), l'autre moitié a plus de 32 points.

Champ : cotisants Agirc-Arrco en emploi en 2024

Source : base droits et base allocataires Agirc-Arrco

Lorraine Felder Zentz, Cécile Simon

Définitions

Un **salarié senior** est ici défini comme un salarié âgé de 55 ans ou plus.

Quotité de temps de travail : pourcentage de temps de travail d'un salarié à temps partiel, comparé à un emploi à temps plein.

Un **poste** correspond à un couple salarié/établissement. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements au cours de l'année occupe deux postes.

Un **salarié pluriactif** est ici un salarié occupant simultanément plus d'un emploi dans le champ relevant de l'Agirc-Arrco.

Champ et source de l'étude

Cette étude porte sur le **champ des salariés du secteur privé cotisant au moins un jour dans l'année à l'Agirc-Arrco**, à l'exception toutefois des salariés des particuliers employeurs (cf. infra).

Elle mobilise plusieurs bases de données : la base individuelle salaires, la base individuelle allocataires, la base droits qui recense les points acquis au cours de la carrière par les affiliés à l'Agirc-Arrco et le fichier Travaux de Fin d'Année (TFA) transmis annuellement par France Travail.

Les seniors salariés des particuliers employeurs

Les seniors ont la particularité de représenter en 2024, 40 % des effectifs des salariés des particuliers employeurs (soit 479 000 sur un total de 1,2 million de cotisants) : c'est le secteur dans lequel les seniors sont les plus nombreux en proportion. Pour rappel, ils représentent 16,4 % des salariés en emploi du secteur privé hors champ des particuliers employeurs. A l'inverse, c'est dans l'hébergement-restauration que la part des seniors est la plus faible (9,3 % des effectifs).

Le poids des seniors parmi les salariés des particuliers employeurs peut être mis en regard du poids de ce secteur dans le dispositif de cumul emploi-retraite : en effet, presque un quart des effectifs en cumul emploi-retraite appartiennent à ce secteur.

Compte tenu de leur spécificité et de la moindre disponibilité des données sur ce champ, ces salariés n'ont pas pu être intégrés dans cette étude.

Pour en savoir plus

[1] « Les seniors sur le marché du travail en 2024 », Dares Résultats n°40, juillet 2025

[2] « Les dispositifs permettant de cumuler emploi et retraite », Focus thématiques n°7, mai 2024

[3] « La mobilité en entreprise dans le secteur privé entre 2019 et 2022 », Focus thématiques n°6, décembre 2023.